

**PROJET DE BUDGET PRIMITIF  
2020**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

**Décembre 2019**

## **I : LE BUDGET PRINCIPAL**

Le Budget principal de la ville s'équilibre à hauteur de **38 208 195 €** dont :

Section de fonctionnement : **32 213 880 €**

Ce montant a permis le prélèvement sur les recettes ordinaires de la collectivité d'un montant de **1 910 815 €** auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions (**2 090 000 €**) pour former l'autofinancement de la section d'investissement pour un montant global de **4 000 815 €**.

Section d'investissement : **5 994 315 €**

### **1.1 Les dépenses de fonctionnement.**

#### **011 : Charges à caractère général :**

Les charges de fonctionnement courant nécessaires à l'activité de la collectivité sont prévues pour 2020 à un montant de **6 130 485 €**. Ce montant est en progression par rapport au BP 2019 (5 491 400 €), car ce poste intègre l'ouverture du nouveau bâtiment à usage touristique, culturel et associatif.

Les dépenses de ce chapitre se répartissent notamment comme suit :

- *Les achats et variations de stocks (eau, électricité, gaz, carburant, achat de prestations de services diverses, petites fournitures et équipements...) pour 2 291 805 €,*
- *Les services extérieurs pour 2 225 210 € (contrats de prestations, crédits baux, locations et charges immobilières et mobilières, entretiens, réparations et maintenance de biens mobiliers, immobiliers et autres...),*
- *Les autres services extérieurs pour 1 499 010 € (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impression, transports, frais de télécommunication, frais de nettoyage, transports et traitements des déchets...),*
- *Les impôts et taxes et autres versements assimilés pour 105 000 € dont principalement la taxe foncière acquittée par la ville.*

### **012 : Charges de personnel et frais assimilés :**

Une somme de **14 701 000 €** est inscrite au titre des charges de personnel et se répartissent comme suit :

- Rémunération et régime indemnitaire du personnel titulaire 8 708 090 €,
- Personnel extérieur et non titulaire : 1 734 005 €,
- Cotisations sociales diverses et autres contributions (ASSEDIC, URSSAF, Caisses de retraite, CNFPT...) : 4 150 045 €,
- Assurance du personnel : 71 910 €,
- Médecine du travail et pharmacie: 36 950 €.

### **014 : Atténuation de produits :**

Les atténuations de produits, ou « reversement de fiscalité », sont principalement constituées de :

- reversements de taxe de séjour (540 000 €) et de droits de mutation à Arcachon Expansion (700 000 €)
- reversements de taxe de séjour au Conseil Départemental (60 000 €).
- Reversement de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) (430 000 €),

Soit un montant total prévu pour ce chapitre de **1 730 000 €**

### **65 : Autres charges de gestion courante.**

Ce chapitre est caractérisé par une baisse de 4,1 % par rapport au BP 2019 pour un montant prévisionnel de **2 760 480 €** et retrace :

- les subventions aux associations (463 130 €),
- les subventions au COS pour 329 500,00 €,
- La participation aux écoles privées prévue par la loi pour 88 350,00 €,
- les participations au CCAS (1 180 000 €) et aux budgets annexes (355 000 €),
- les indemnités et frais de missions et de formation des élus (254 500 €).

### **66 : Charges financières :**

Ce chapitre d'un montant total de **1 286 100 €** est composé :

- des intérêts des emprunts pour un montant de **685 000 €** contre 746 300 € en 2019 en baisse de 8 % par rapport au BP 2019,

- des frais financiers liés au du PPP éclairage public à hauteur de **227 600 €** et à partir de l'année 2020 du marché de partenariat pour la construction du bâtiment à usage touristique, culturel et associatif pour un montant prévisionnel de **373 500 €**.

### **67 : Charges exceptionnelles (1 505 000 €)**

La participation de la ville à Arcachon Expansion pour **1 500 000 €** compose principalement ce chapitre qui reste stable par rapport au BP2019.

### **022 : Dépenses imprévues : 100 000 €.**

### **023 : Virement à la section d'investissement /042 : Transferts entre section**

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré sur la section de fonctionnement (1 910 815 €) et les opérations d'ordre (dotations aux amortissements et des provisions : 2 090 000 €), et constitue l'autofinancement de la collectivité pour un total à hauteur de **4 000 815€**.

## **1.2 Les recettes de fonctionnement**

### **013 : Atténuations de charges :**

Ce chapitre comprend, pour un montant de **61 500 €**, les remboursements sur frais de personnel (indemnités journalières CPAM) et la participation de la Poste au fonctionnement des agences postales communales.

### **70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses :**

Les recettes issues des services offerts à la population et des remboursements divers d'autres organismes et budgets annexes sont prévues à hauteur de **2 713 280 €** et comprennent notamment :

- les produits de l'occupation du domaine public pour 1 779 200 € (y compris le stationnement et le forfait post stationnement),
- les remboursements de frais par d'autres collectivités, redevables ou budgets annexes (CCAS, Arcachon Expansion, COS, tribunal, budget annexe des salles...) pour 328 180 € ;
- les produits de la restauration scolaire, des services périscolaires, des centres de loisirs ou de la maison des jeunes pour 447 500 €,
- les recettes liées au service Arcachon Santé pour 100 000 €,

- les produits des activités culturelles pour 28 000 € (Ecole de Musique, ...).

### **73 : Impôts et taxes :**

Ce chapitre budgétaire d'un montant de **24 952 400 €** rassemble le produit des impositions directes et indirectes. Il est principalement composé:

- De la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières) : 20 260 000 €
- Des droits de mutation : 2 700 000 €
- Des Dotations versées par la COBAS : 487 400 €.
- De la Taxe sur l'électricité : 500 000 €
- De la Taxe de séjour : 600 000 €
- Du Prélèvement sur les produits des jeux de casino : 300 000 €

### **74 : Dotations et participations :**

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 3 090 000 € ;
- Les compensations fiscales de l'Etat et du département pour 429 700 € ;
- Les participations de l'Etat (passeport, recensement...), de la CAF (contrat enfance et jeunesse ...) de la COBAS et du Conseil Départemental (centres de loisirs, sports vacances, activités pour les jeunes, nettoyage des plages...) ou de l'union européenne pour le solde ;

Composent ce poste pour un montant total de **3 746 700 €**

### **75 : Autres produits de gestion courante :**

Le produit des locations des biens immobiliers de la ville ainsi que les redevances des concessionnaires de service publics perçues sur le budget principal (Camping, Etrier...) devrait représenter un total de **610 000 €** pour 2020.

### **77 : Produits exceptionnels :**

Une inscription de **5 000 €** est prévue au titre des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

**042 : Transfert entre sections**

Ce chapitre qui correspond aux opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement (travaux en régie, reprise des subventions transférables, reprises de provisions) est prévu pour un montant de **125 000 €**.

#### 1.4. Les dépenses d'investissement.

Le budget d'investissement de l'année 2020, année de renouvellement électoral, a été construit afin de permettre à la future équipe municipale d'initier son propre programme d'équipement.

Aussi le montant inscrit au titre des dépenses d'investissement pour 2020 est de **5 994 315 €**.

Il se compose d'opérations financières (remboursement de dette, dépenses imprévues...) pour **2 639 315 €** et d'opérations d'ordre (travaux en régie, reprises d'amortissement de subventions...) pour **225 000 €**.

Les dépenses d'équipement ont donc été limitées cette année à **3 130 000 €** qui se répartissent comme suit :

- « Voirie et infrastructures routières ». La réfection des routes, des réseaux d'éclairage, l'acquisition de mobilier urbain et de signalétique se voient attribuer une enveloppe de **1 300 000 €**.
- « Matériel de transport » : **200 000 €** pour l'acquisition de matériel de transport et la réalisation de grosses réparations mécaniques.
- « Équipement des services techniques » : **65 000 €** destinés à l'équipement des services techniques.
- « Bâtiments scolaires » : **45 000 €** pour maintenir les bâtiments scolaires et pourvoir à l'acquisition de mobiliers et matériels dans les écoles.
- « Bâtiments sportifs » : une enveloppe de **150 000 €** permettra la réalisation de travaux sur les différents équipements sportifs.
- « Infrastructures sociales » : il est prévu **40 000 €** pour des travaux au centre de loisirs les Milles Potes, dans les logements d'urgence ou au centre social.
- « Bâtiments administratifs » : une somme de **6 500 €** permettra de réaliser des travaux au niveau de l'Hôtel de Ville.
- « Opération d'urbanisme » : Les aides à la rénovation des clôtures sont estimées à hauteur de **10 000 €**.
- « Bâtiments culturels » : **20 000 €**, permettront la réalisation des travaux d'entretien et de rénovation de la basilique Notre Dame et de l'Église Saint Ferdinand.
- « Équipements administratifs » : le renouvellement des équipements informatiques et la modernisation des services de la ville se voient dotés d'une somme de **50 000 €**.
- « Cimetière » : la réfection des allées du cimetière engagé depuis 3 ans sera poursuivie avec une enveloppe de **50 000 €**,
- « Accessibilité Handicapés » : le programme de mise en accessibilité handicapés des bâtiments de la ville contractualisé avec l'État est poursuivi avec un montant de **100 000 €** inscrit au budget.
- « Espaces verts » : **200 000 €** sont notamment répartis entre autre au niveau de :

- la continuation du programme de gestion des espaces boisés (105 000 €),
- la poursuite du traitement sanitaire des arbres d'alignement et notamment la replantation de nouveaux sujets (85 000 €).
- « Propreté » : **150 000 €** permettront l'acquisition de matériel et d'engins de propreté urbaine.
- « Éclairage public » : la part renouvellement des investissements du PPP éclairage public est inscrite à hauteur de **211 000 €**.
- « Plages » : **20 000 €** pour l'acquisition de matériels destinés notamment à la sécurisation des plages et aux postes MNS.
- « Autres Équipements » : une enveloppe de **295 500 €** est confirmée pour l'opération « vélos ».
- « Autres bâtiments » : Les travaux d'entretien et de réparation des autres bâtiments de la ville se voient allouer une somme de **100 000 €**.
- « Opérations d'aménagement urbain » : une somme de **112 000 €** est consacrée à la part renouvellement des investissements du bâtiment à usage touristique, culturel, associatif et technique.
- « Maisons de quartier » : l'acquisition de matériels divers dans le cadre des activités des maisons de quartier se voit allouer une somme de **5 000 €**.

### **1.3 Les recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèveront pour 2019 à **5 994 315 €** et se répartissent comme suit :

- Cessions immobilières pour **50 000 €** correspondant au solde de la cession du 2 - 4 impasse du Lapin Blanc à La Teste de Buch.
- les recettes liées au FCTVA, aux taxes d'urbanisme et aux amendes de police pour **1 700 000 €**.
- les opérations d'ordre comptable (sorties d'actif, réintégrations des études ...) **2 190 000 €**
- le virement de la section de fonctionnement est établi à **1 910 815 €**.
- Les subventions attendues pour **143 500 €** (FSIPL, AD AP et FDAEC).



## II : LES BUDGETS ANNEXES

En 2020, les budgets annexes restent principalement marqués par le maintien à niveau et l'amélioration des bâtiments et équipements concernés dans la continuité des années précédentes.

Les budgets annexes s'équilibrent ainsi de la façon suivante :

### **Budget annexe des « location des Salles » : 211 000 €**

- en fonctionnement : 151 300 €
- en investissement : 59 700 €

Les dépenses de fonctionnement et les investissements nécessaires à l'activité de location de salles sont principalement financés par les recettes issues de la location de la salle du Tir au vol prévues à hauteur de 146 000 €.

### **Budget annexe de location de bâtiments à Arcachon Expansion: 913 620 €**

- en fonctionnement : 581 250 €
- en investissement : 332 370 €

Les loyers perçus auprès d'Arcachon Expansion au titre de l'occupation du Palais des Congrès et de l'Olympia permettent de réaliser les opérations de maintenance et les travaux liés aux bâtiments ainsi que d'assurer le remboursement des emprunts contractés pour leur construction et leur aménagement.

### **Budget annexe des « locations de locaux aux services de l'État » : 577 760 €**

- en fonctionnement 344 570 €
- en investissement : 233 190 €

Les dépenses de remboursement des emprunts liées à l'acquisition et l'aménagement des locaux de l'hôtel des impôts, de la trésorerie, des locaux de l'IEN et de la Sous-Préfecture ainsi que les dépenses liées à la réalisation des travaux d'entretien et d'amélioration de ces bâtiments sont enregistrées dans ce budget et sont financées entièrement par les loyers et les remboursements de frais issus de leur mise à disposition .

**Budget annexe du « stationnement payant » : 465 755 €**

- en fonctionnement : 465 255 €
- en investissement : 500 €

Les opérations liées à l'exploitation des parcs de stationnement payant en site propre de la ville sont retracées dans ce budget, qui comptabilise notamment la dépense afférente au crédit-bail immobilier du parc centre-ville-plage (400 000 € HT) en contrepartie duquel il est inscrit une participation du budget ville de 250 000 € et la redevance perçue auprès du délégataire de 208 155 €.

**Budget annexe du « Marché Municipal » : 403 750 €**

- en fonctionnement : 245 450 €
- en investissement : 158 300 €

Ce budget retrace les opérations liées à l'exploitation, à la maintenance et à l'amélioration du marché municipal du centre-ville et du marché bio du Moulleau. Il est équilibré par les redevances perçues du délégataire de service public (88 850 €) et par une participation du budget ville (105 000 €).

**Budget annexe du « lotissement des Mimosas » : 10 000 €**

- en fonctionnement : 5 000 €
- en investissement : 5 000 €

Ce budget comprend les opérations liées à l'aménagement du Lotissement des « Mimosas » pour 5 000 € (hors opérations d'ordre) pour l'année 2020.

**Budget annexe du « lotissement des Primevères » : 10 000 €**

- en fonctionnement : 5 000 €
- en investissement : 5 000 €

Ce budget comprend les opérations liées à l'aménagement du Lotissement des « Primevères » pour 5 000 € (hors opérations d'ordre) pour l'année 2020.